

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU La demande de l'Eurométropole du 16/04/ 2018,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de mise en enrobé de la rue de la Perche à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

La chaussée sera interdite à la circulation, dans la rue de la Perche à La Wantzenau à partir du 14 mai 2018 et jusqu'à la fin des travaux (estimée à cinq jours).

Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté de voirie T2018-24 du 05/04/2018

Article 2 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : La vitesse est limitée à 20km/h dans l'emprise du chantier.

Article 4 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- Conseil Départemental – Centre Technique de Strasbourg 14 rue Jean Mentelin,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Bureau des Transports,
- Monsieur le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. Daniel SCHERRER, Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 16 avril 2018

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Christophe GEORG


